

**APPEL**  
À CANDIDATURES  
→ 2019

# TARIFICATION INCITATIVE

## ANNEXE 1 DÉTAIL DU CAHIER DES CHARGES



Dates limites de dépôt des dossiers :  
**le 22 janvier 2019 & le 25 juin 2019**



Avant toute évolution du service de gestion des déchets, il est indispensable de réaliser un état zéro pour connaître les différentes caractéristiques du service. Seront restitués l'organisation du SPPGD ainsi que ses résultats (tonnages, coûts ...), les caractéristiques du territoire couvert, les éléments financiers relatifs aux déchets avec mise en parallèle des objectifs recherchés avec la TI (tarification Incitative). Le titulaire proposera alors des solutions techniques en adéquation avec ce territoire.

La réalisation de cet état zéro permettra un suivi dans le temps sur la base d'indicateurs solides.

## A ANALYSE DU TERRITOIRE

L'analyse des caractéristiques du territoire (ou des territoires en cas de fusion de plusieurs EPCI) concerné par le SPPGD revêt une importance toute particulière.



**Le type de l'habitat sur le territoire de la collectivité est très important dans l'instauration des actions de prévention. On identifiera les différentes zones du territoire en fonction du type d'habitat pour lequel seront distingués :**

- Le(s) centre(s) historique(s) dense(s) ;
- Les secteurs en habitat vertical dense ;
- L'habitat en « petits collectifs » ;
- Les zones pavillonnaires ;
- L'habitat dispersé en zone rural ;
- Autres types d'habitats impactant sur la réalisation du service ;

L'étude de ces différentes zones permettra de proposer des techniques applicables à l'habitat en présence sur le territoire.



**Les différentes populations d'utilisateurs du service seront répertoriées :**

- Les particuliers ;
- Les professionnels producteurs de déchets assimilés aux ordures ménagères (artisans, commerçants, professions libérales ...) ;
- Les producteurs de déchets professionnels ;
- Les administrations et équivalents (crèches, cantines ...) ;
- Les campings, terrains des gens du voyage ...

SPPGD : Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets



## B ANALYSE TECHNIQUE DU SERVICE

### La production de déchets

La connaissance du gisement de déchets et des caractéristiques de la collecte va permettre d'identifier les leviers d'amélioration du SPPGD. Vont être étudiés :

- La production des différents flux de déchets sur le territoire ;
- Les caractéristiques de ces déchets ;
- Les filières de réutilisation, de valorisation et de traitement en fonction des tonnages ;
- Le taux de refus de la collecte sélective : cette donnée permettra notamment de voir si le taux de refus augmente après mise en place de la TI et s'il est important de mettre en place des actions spécifiques de communication sur le tri ;
- Le nombre et les quantités de déchets en dépôts sauvages ou équivalents tels que le « tourisme des déchets » (la minima approche qualitative – quantification si données disponibles auprès de la collectivité ou de ses membres) ;
- La participation au compostage individuel et si possible le tonnage concerné.
- Etc...



On s'attachera à comparer le niveau de performances de collecte par rapport aux performances maximales possibles sur les divers flux ou traitements (ordures ménagères résiduelles, emballages, papier journaux/magazines, déchets des déchèteries, encombrants, biodéchets au travers du compostage domestique ...) afin d'identifier les actions à mettre en place.

*Les principaux indicateurs du rapport annuel du SPPGD et de la loi LTE seront présentés et comparés aux objectifs nationaux (taux de valorisation matière, taux de réduction des déchets non dangereux en installation de stockage, taux de réduction des DMA etc...)*

### Le service proposé et les moyens techniques associés

Seront réalisées une description et une analyse précises du SPPGD avec les moyens mis en œuvre.

- Les récipients utilisés : type, volume, quantités, âge du parc, possibilité d'intégrer des puces d'identification ... ;
- Les modalités de collecte : type, fréquence, quantités collectées par tournée ... ;
- Les modalités de transfert et de transport : technique, quantités, destinations, kilomètres parcourus, âge du parc, possibilité d'intégrer des instruments d'identification et / ou de pesée ;
- Les déchèteries : nombre de sites, flux acceptés, horaires d'ouverture, capacité à absorber des évolutions de flux, possibilité d'intégrer des instruments d'identification et / ou de pesée ... ;
- Les modalités de recyclage, valorisation, traitement et l'élimination : technique, quantités, capacité des installations à absorber des évolutions de flux ...

Les divers projets envisagés seront également précisés et présentés.





## B ANALYSE TECHNIQUE DU SERVICE

### L'organisation de la collectivité et les moyens humains associés

L'organisation de la collectivité sera analysée pour ce qui est de la gestion du SPPGD. Cela permettra d'identifier les aménagements et efforts que devra fournir la collectivité pour optimiser son service et mettre en place la TI. Cela portera sur :

- L'organisation de la collectivité en régie ou autres situations (prestations, délégation de service public) ;
- La disponibilité d'agents de la collectivité pour la gestion du SPPGD ;
- L'existant en matière de gestion du fichier d'usagers : absence de fichier, fichier de bacs, existence d'un fichier pour les professionnels et administrations dans le cadre d'une redevance spéciale, fichier avec une REOM classique,
- L'inventaire des actions de prévention

En complément un bilan des contrats en cours et à renouveler sera établi.



## C ANALYSE FINANCIÈRE DU SERVICE

Une connaissance détaillée des recettes et des coûts du SPPGD va permettre d'identifier la marge de manœuvre financière de la collectivité et une première estimation des montants à prélever. Cette analyse sera établie dans le cadre de la matrice des coûts du SPPGD (matrice validée dans SINOE).

Idéalement, la collectivité aura implanté ComptaCoût® pour faciliter le remplissage annuel de la matrice des coûts et ainsi disposer d'un suivi dans le temps de l'évolution des coûts (avant et après mise en place du plan d'actions dont la TI). Les années disponibles seront mentionnées.

Si ce n'est pas le cas (ou si pour l'année en question cela peut permettre de dégager du temps) : le prestataire devra procéder au remplissage de la matrice des coûts de l'année 2017 (à voir même pour la pertinence de demander 2 ou 3 matrices), la saisir dans SINOE Déchets® et en obtenir la validation.

### L'analyse croisera les données financières sur les coûts avec les différentes caractéristiques du territoire identifiées en amont. Elle portera sur :

- Le montant global à prélever pour arriver à un équilibre entre dépenses et recettes ;
- Les coûts des différentes filières de collecte et de valorisation/traitement ;
- L'identification des coûts fixes et des coûts variables du SPGD, ceci permettant de déterminer la part fixe et la part variable de la TI ;
- Dans le cas d'un mode de financement initial par une TEOM :
  - > Identification des parts provenant des ménages avec ventilation par tranche de contribution et de celles des autres activités, avec notamment la part des activités taxées qui n'utilise pas le service déchets
  - > Identification des utilisateurs exonérés ;
  - > Le cas échéant, identification des recettes de Redevance Spéciale ;
- Les recettes des modes de financement de SPGD en fonction de catégories de population et de ménages afin d'analyser ensuite l'impact des contributions sur chacune des catégories de redevables ;





L'harmonisation et l'optimisation du SPPGD devra répondre aux objectifs de la LTE.

Il s'agit à ce stade d'étudier toutes les solutions pertinentes possibles répondant aux besoins du territoire et d'étudier les conditions de leur mise en œuvre.

La présente étude a pour vocation de présenter des scénarios technico-économique d'optimisation à courts et moyens termes ( 5 ans environ) qui conduiront à un plan d'actions.

À l'issue de la présentation de ces différents scénarii et de leurs impacts, la collectivité choisira le scénario répondant le mieux à ses attentes. La faisabilité de l'option technique retenue sera approfondie en phase 3.

Au regard du diagnostic établi précédemment, différents scénarios d'harmonisation et d'optimisation seront étudiés avec une mise en œuvre globalement à court terme pour l'optimisation du service et permettant la mise en place de la tarification incitative à moyen terme sur le territoire, traduisant différentes organisations possibles et les impacts associés portant entre autres sur :

- Les tonnages de déchets : en prévention et en transfert de flux ;
- Les évolutions du SPPGD : augmentation des effectifs, optimisation de la collecte ;
- L'économie du SPPGD : coûts d'instauration, investissements ;

Chaque scénario devra détailler a minima les éléments suivants :

## Sur les aspects techniques



- Présentation des techniques d'identification des usagers et de comptage ;
- Présentation de la réorganisation de la collecte ;
- Détermination des postes et du coût des investissements nécessaires ;
- Identification des moyens pour éviter les pratiques inciviques ;
- Identification des mesures d'accompagnement de la TI sur du moyen terme (voir paragraphe suivant / plan d'actions) et de l'impact de chacune (Stop Pub, lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage individuel ...).

## Sur les moyens humains



- Détermination des moyens humains nécessaires à la mise en place de la TI (collecte, communication, ambassadeurs, gestion du fichier, facturation et gestion des impayés en RI, gestion des demandes des usagers, contrôle des dépôts sauvages ...) et détermination des coûts correspondants.

## Sur la production de déchets



- Évaluation des transferts de flux de déchets et des effets de la prévention. Il sera nécessaire d'évaluer ces possibles transferts en fonction du dispositif technique retenu par la collectivité, le cas échéant, en fonction du mode de financement envisagé RI ou TEOMi et également en fonction du potentiel du territoire. Ce potentiel est identifié en étape 1 dans la comparaison entre les performances du territoire par rapport aux performances maximales possibles. Une estimation de l'impact économique de ces évolutions de comportement devra être fournie.



## LES SCÉNARIOS D'HARMONISATION ET D'OPTIMISATION DU SPPGD

2

### Sur le plan financier



- Les coûts prévisionnels de chaque scénario ( masse salariale, fonctionnement...)
- L'estimation détaillée des investissements nécessaires
- Les recettes dues par les tiers ou par les usagers ( taxe ou redevance)
- Les recettes industrielles, les subventions
- Le coût / habitant, le coût/tonne, le coût/flux (OMR, verre, JRM...) selon le cadre de la matrice des coûts

### Sur la faisabilité réglementaire



- Le titulaire identifiera également les éventuels blocages réglementaires.
- L'étude devra permettre de s'assurer de la faisabilité réglementaire au regard des textes applicables à l'intercommunalité et la réorganisation territoriale pour le cas de la collectivité ;
  - Si un passage en Ri est envisagé, la question des différentes options sur la TVA devra également être abordée.

*La présentation de ces différents éléments au comité de pilotage de l'étude permettra la prise de décision et le choix d'un scénario qui sera détaillé dans l'étape suivante ( cf paragraphe 3).*



## APPROFONDISSEMENT DU SCÉNARIO RETENU- PLAN D' ACTIONS

3

Cette étape doit exposer les tâches à réaliser pour l'harmonisation, l'optimisation du service et l'instauration de la TI sur le territoire. Elle présente le travail que va réaliser la collectivité à la suite de l'étude pour la réorganisation du service et la mise en œuvre effective de la TI selon le dispositif retenu.

Cette phase d'approfondissement porte donc sur une présentation des travaux pour aider à la décision et non d'un accompagnement dans la phase de mise en œuvre.

### Calendrier d'instauration



**Un calendrier sera proposé pour le passage à la TI**, intégrant les délais pour d'éventuels marchés d'investissements, type bacs à puces, et pour la renégociation éventuelle du (des) contrat(s) de collecte avec le(s) prestataire(s) en place.



## Réorganisation du service

**Il sera présenté et détaillé, avec une quantification économique :**

- Les évolutions du service (fréquence de collecte, développement des collectes sélectives, des zones d'apport volontaire, des déchèteries...) que doit proposer la collectivité locale, notamment dans une dynamique d'optimisation de la collecte (sur ce point, toute étude déjà réalisée par la collectivité, avec ou sans le soutien de CITEO, devra être prise en compte dans cette étude préalable) ;
- Les moyens à mettre en œuvre pour réorganiser les services de la collectivité locale, notamment pour la gestion du service (facturation, élaboration et mise à jour du fichier redevables en RI/contribuables en TEOMi, pour la distribution des contenants...);
- Les investissements à réaliser pour permettre l'identification de l'utilisateur et suivre sa consommation du service.
- Les indicateurs de suivi de l'opération sur du quantitatif et du qualitatif



## Travaux préparatoires

**Enfin seront présentées les différentes étapes de travail et comment celles-ci pourront être réalisées par la collectivité et/ou par un prestataire :**

- Elaboration du fichier des redevables/contribuables avec la dotation en contenants.  
organisation de la gestion quotidienne des données : gestion des comptes des usagers, des réclamations, des transferts de données informatiques, des mises à jour du fichier redevables/contribuables, organisation de la facturation et du recouvrement dans le cas d'une RI.
- Première estimation de la grille tarifaire à mettre en place : part fixe et part variable pour un ou plusieurs flux (qui auront été identifiés dans le scénario retenu : facturation/imposition uniquement des OMR, facturation/imposition en plus des matériaux secs, éventuellement de l'accès aux déchèteries ...).
- Dans la suite de la proposition d'une première grille tarifaire, le titulaire analysera l'impact sur les montants payés par les différentes catégories de population (définies en phase d'analyse du contexte au C). Seront donc estimées les proportions de population pour qui la contribution va fortement augmenter, pour qui la contribution va faiblement varier, pour qui la contribution va fortement baisser (cibles potentielles d'études : logements à faible/haute valeur locative, personnes seules/familles, résidences secondaires, administrations/entreprises, ...).

Cette évaluation doit permettre à la collectivité d'évaluer globalement l'impact du passage en Tarification Incitative et d'apprécier son acceptabilité.





## Mesures d'accompagnement à la TI

La TI s'inscrivant dans une démarche globale de politique sur les déchets, seront détaillées **les différentes actions à mettre en œuvre pour assurer la réussite du passage à la TI** intégrées dans le scénario retenu (étude en étape 2). Ces actions porteront sur la mise à disposition de solutions alternatives aux usagers du service, pour réduire leurs quantités de déchets ou améliorer la qualité du tri pour une meilleure valorisation. Il s'agira par exemple de :

- La promotion des actions de prévention des déchets (stop pub ...)
- L'optimisation des collectes sélectives ;
- L'amélioration de l'accès à des points d'apports volontaires ;
- Compléter le réseau de déchèteries ou optimiser celles existantes ;
- Réfléchir à la mise en place de recycleries ;
- Développer le compostage domestique ;



Lorsque cela sera possible, la collectivité se rapprochera de toute structure amont qui se sera engagée dans un plan ou un programme de prévention afin de situer ses actions de prévention dans une stratégie « collective » afin que les usagers ne s'étonnent pas des choix arrêtés.

Le prestataire précisera les impacts attendus des différentes mesures proposées.

## Communication

La communication permettant l'adhésion des usagers à la démarche de la TI revêt une importance cruciale dans la réussite du projet. Une trame d'un plan de communication sur la prévention des déchets et sur la TI devra être proposée en différenciant si utile les différentes cibles (élus, particuliers, professionnels ...). Le point de départ, le contenu et la périodicité de la communication devront être programmés.

**Seront également proposés les nouveaux éléments à retenir pour le règlement de collecte, document qui contiendra l'ensemble des nouvelles règles applicables avec la TI.**

